



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

AVIS PUBLIC AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

Intéressés par

LE DÉPÔT DU RÔLE DE LA VALEUR FONCIÈRE POUR LES ANNÉES 2026-2027-2028

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné directeur général de la susdite municipalité, que:

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Pontiac pour les années 2026, 2027 et 2028, a été déposé à mon bureau et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- Être déposée avant le 30 avril 2026 ;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

M.R.C. DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS
216, chemin Old Chelsea, Chelsea, (QC) JOB 1J4

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 340-24 de la M.R.C. des Collines-de-l'Outaouais et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À PONTIAC, ce 18^e jour du mois de septembre de l'année deux mille vingt-cinq.



Mario Allen
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Mario Allen, directeur général, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18^e jour du mois de septembre de l'année deux mille vingt-cinq.



Mario Allen
Directeur général